

**Colin** (non cité au procès-verbal de la montre)

Ce nom, Colin, apparaît à plusieurs reprises dans notre documentation sans qu'il soit possible de déterminer un lien entre les détenteurs du nom.

En avril 1453, dans la réformation des exempts et des nobles de la paroisse d'Herbignac figure, parmi les nobles, Jean Colin, de La Roche, en possession de la métairie du Martinet (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Herbignac et site « Archives remarquables »).

Les 5 et 6 juillet 1455, dans la réformation des exempts et des nobles de la paroisse de Nivillac est mentionné Jean Colin qui affirme être « de la monnaie dou serviteur de l'oeupvre » et à ce titre prétend être exempt (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Nivillac et site « Archives remarquables »).

Dans le compte d'Alain Bateau, « chastellain » des seigneuries d'Assérac et de Faugaret, pour un an, entre août 1500 et août 1501 (compte rendu le 8 novembre 1501), figure Françoise Lescouble, veuve de Raoulet Colin qui est en possession de terres au titre de son douaire (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 299, f° 8)

Ils ne semblent pas être à rapprocher de Jean de Ranlieuc dit « Colin » qui, le 25 avril 1392, rend au duc pour l'« herbregement, courtilz, bois, futaie o ses appartenances de « Coetlazaff » (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1480). Décédé, son héritier est Guillaume « paroessien de Saint Liphart » qui meurt le 24 juin 1419. À la suite de ce décès, le 10 juillet 1419, un minu est présenté au duc pour ce qui est tenu de lui à foi, hommage et rachat, par Éon de Brésehan, époux de Jeanne Colin, héritière de Guillaume Colin ; y sont déclarés l'« herbregement » de Bois(-Nozay), 6 journaux de terre, la septième partie de la moitié des coutumes de la foire de Saint-Lyphard, prisée 2 sous, 1 livre 14 sous, 8 deniers, 1 boisseau et 1 truellée d'avoine, et 3 gélines de rente, ainsi que des parts de dîme sur des grains sur deux pièces de terre (*ibid.*, B 1480).

Mais est-il à rapprocher de Jouan Collin à qui, avec Jehan Bouлло, 24 décembre 1437, le seigneur de la Haye-Eder accense une terre que posséda Ollivier Bouлло, au fief de la Grée, pour 12 sous, un boisseau d'avoine et une géline de rentes (Arch. dép. Morbihan, E 52, p. 27) ?

Alain GALLICE

GALLICE Alain, « Colin », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1<sup>er</sup> mars 2024